



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Mission permanente de la Suisse auprès des
Organisations Internationales à Genève

29/04/08
A.M.

A.M.

Seul le texte prononcé fait foi

**2^e Session du Comité Préparatoire
de la Conférence d'Examen de 2010 des Etats Parties au
Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

(Débat général)

Déclaration prononcée par

l'Ambassadeur Jürg Streuli

Représentant permanent de la Suisse à la Conférence du Désarmement

Genève, 28 avril 2008

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire, au nom de ma délégation, le plaisir de vous voir présider cette 2^e Session du Comité Préparatoire en vue de la Conférence d'Examen du TNP de 2010. L'expérience de votre pays en matière de questions nucléaires, notamment son engagement dans le désarmement nucléaire, constituera indubitablement un atout de taille pour la réussite de nos travaux. En tout état de cause, ma délégation peut vous assurer de son entière coopération dans l'exercice de vos fonctions.

Monsieur le Président,

Avant que ne débutent nos travaux substantiels devant nous conduire à la Conférence d'Examen de 2010, ma délégation aimerait brièvement revenir sur les causes qui ont conduit le cycle précédent ainsi que la 1^e Session du Comité Préparatoire de 2007 à se solder de façon décevante.

Comme en 2005, 2007 vit à nouveau se répéter le scénario de délégations s'accusant mutuellement du non-accomplissement de leurs obligations par rapport au TNP. Elles ne purent dès lors s'entendre sur une approche accordant un véritable intérêt aux diverses craintes exprimées par chacun des Etats-parties. Pour les uns, il s'agissait des lenteurs du désarmement nucléaire, pour les autres des risques de prolifération, pour certains enfin de l'accès aux technologies nucléaires en vue de satisfaire des besoins énergétiques croissants.

Monsieur le Président,

Depuis la 1^e Session du Comité Préparatoire, divers développements ont marqué chacun des piliers du TNP, développements que nous aimerions brièvement présenter en trois points :

1. Incontestablement, l'évolution contrastée du dossier nucléaire iranien - et, dans une moindre mesure, du dossier nucléaire en péninsule coréenne - a marqué cette période. Cette évolution a malheureusement contribué à cristalliser l'ensemble de la problématique nucléaire sur son seul aspect prolifération, masquant par là même les lenteurs du désarmement nucléaire et attisant sans

distinction les appréhensions liées au développement des programmes nucléaires civils de par le monde.

2. Dans le volet du désarmement nucléaire, plusieurs prises de position publiques ont démontré que ce thème semble de plus en plus sujet à discussion chez certains Etats dotés de l'arme nucléaire. Toutefois, malgré ces signes encourageants, force est de constater que le désarmement nucléaire n'a pas connu d'évolution substantielle depuis le Comité Préparatoire de l'an passé. Par ailleurs, certains Etats dotés mènent des programmes de modernisation de leurs arsenaux nucléaires - ce qui va à l'encontre de l'esprit de l'article VI du TNP - alors que la situation concernant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la conclusion d'un Traité interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires reste inchangée.
3. En ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, force est de constater que la production d'énergie à partir de combustible nucléaire est devenue un objectif d'un nombre croissant d'Etats. Pour gérer cette évolution, qui accroît potentiellement les risques de prolifération nucléaire, diverses initiatives ont été avancées, principalement dans le cadre de la multilatéralisation du cycle du combustible nucléaire.

Monsieur le Président,

Dès son entrée en vigueur et jusqu'à aujourd'hui, le TNP a été marqué du sceau du compromis :

- compromis de 1968, qui a vu les États non-dotés de l'arme nucléaire renoncer à l'acquérir en échange de l'engagement des Etats dotés à prendre des mesures dans la voie du désarmement nucléaire.
- compromis de 1995, qui a vu les États non-dotés accepter la prorogation indéfinie du TNP en échange, notamment, de l'adoption des "Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire".

Cette philosophie du compromis semble atteindre aujourd'hui ses limites. En effet, trop d'Etats-parties manifestent leur frustration car, selon leur appréciation, les

promesses faites lors des étapes cruciales de l'histoire du TNP n'ont pas été tenues dans chacun des trois piliers du traité.

Si bon nombre de ces frustrations sont légitimes, ma délégation reste toutefois d'avis que le TNP représente toujours à ce stade le meilleur instrument propre à satisfaire à la fois les questions de non-prolifération, de désarmement et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ainsi, la mise en œuvre le plus rapidement possible de l'acquis des conférences d'examen précédentes dans le domaine du désarmement nucléaire ainsi que le respect de toutes les dispositions du TNP restent les meilleurs garants contre les risques de prolifération. Nous devrions également utiliser cette session pour approfondir les diverses propositions déjà émises en vue de renforcer institutionnellement le TNP.

Monsieur le Président,

Quarante ans après sa signature, le TNP fait face à des défis qui iront croissant à mesure que décroîtra la volonté politique de retrouver l'esprit de compromis auquel je viens de faire allusion. Il nous faut inverser cette tendance ! Ma délégation souhaite donc que nous retrouvions au plus vite l'esprit du dialogue, seule approche propre à atteindre cet objectif et, partant, à satisfaire les besoins sécuritaires de tous.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.